

le 23 mai 1898 : non. On voit que Rome ne cherche pas à dissimuler. Du reste dans sa Constitution Léon XIII avait très nettement exigé « l'obéissance religieuse des catholiques du monde entier. » Aussi dès l'année dernière d'après le *Tablet* les évêques d'Angleterre voyant leur pays placé dans une situation particulière et désirant y maintenir, pratiquement du moins, le statu quo, avaient demandé et expressément obtenu de Rome les amples et sages pouvoirs prévus dans l'art. 25 de la Constitution de Léon XIII pour des situations spéciales.

---

## CONFÉRENCES ARCHEOLOGIQUES

AU COLLÈGE CANADIEN

(Suite)

---

### Reconstitution topographique des catacombes

Notions générales sur l'histoire de ces monuments sépulcraux depuis la paix de l'Eglise. — Etude que l'on fit de ces monuments

---

En 1577, un incident assez extraordinaire fit converger l'attention sur les catacombes. Pendant que des travailleurs étaient à l'ouvrage à quelque distance de la porte Salaria, le sol s'effondra tout-à-coup sous leurs pieds, et tous tombèrent dans une crypte cimetériale. Ils trouvèrent là des pierres tumulaires, des fragments d'inscriptions, des peintures. La nouvelle de leur découverte inattendue se répandit bientôt ; et savants et ignorants accoururent à l'envie, constater l'existence d'une Rome souterraine. Le célèbre Baronio, adonné à l'his-